



ÉCOLE SAINT-GERMAIN
D'OUTREMONT

Service de garde
46, av. Vincent-d'Indy
Outremont (Québec) H2V 2S9
Tél. 514-735-6691 #2
servicedegarde.saint-germain@csmb.qc.ca

Objet : Autorisation de quitter le service de garde seul

Chers parents,

Votre enfant est autorisé à quitter seul le service de garde et nous voulons que ce départ se fasse en toute sécurité et ce, à tous les jours de sa fréquentation au service de garde. C'est pourquoi aujourd'hui, nous nous permettons de faire et de demander quelques précisions quant à ce départ.

- 1- Sous le conseil du secrétariat général de la CSSMB nous exigerons que votre enfant qui quitte seul puisse le faire avec un horaire fixe.
- 2- Nous vous rappelons que les brigadiers sont présents entre 15h00 et 15h45 aux abords de l'école. Nous vous invitons à revoir avec lui le trajet à emprunter et les comportements sécuritaires à adopter lors de celui-ci.
- 3- Lors des journées pédagogiques vous pouvez choisir que votre enfant quitte à la fin de l'activité ou à une heure fixe. (Veuillez cocher la case appropriée.)

Nous vous demandons donc de choisir parmi les heures suivantes l'heure de départ de votre enfant. Ces heures ont été choisies en fonction des transitions déjà en place.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h15					
15h40 (dernière chance pour la brigadière)					
16h00					
16h30					
17h00					
17h30					
18h00					

Journées pédagogiques : ☐ fin de l'activité ou ☐ heure : _____

Nom de l'enfant : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

Merci.

L'équipe du s.d.g.